

2011-4874  
2011-10-21

Amid-Thin® W

Régulateur de croissance des plantes  
pour l'éclaircissage des pommes et des poires

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI  
**POUDRE MOUILLABLE**

GARANTIE :

1-Naphtalèneacétamide ..... 8,3 %

N° D'HOMOLOGATION 13167  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
VOIR LE PANNEAU LATÉRAL POUR LES AUTRES PRÉCAUTIONS

Contenu net : 113,5 grammes  
(454)

Distribué par :  
United Agri Products  
789 Donnybrook Dr., Dorchester, Ontario  
N0L 1G5, Canada

Produit des États-Unis

Fabriqué par :  
Amvac Chemical Corporation  
Suite 1200  
4695 MacArthur Court  
Newport Beach CA 92660  
United States  
323-264-3910

## MODE D'EMPLOI

TABLEAU D'ÉCLAIRCISSEMENT DES POMMES - PPM À EMPLOYER (300 grammes dans 1000 litres donnent 25 ppm)

1. Colombie-Britannique : Toutes les variétés sauf Red et Common Delicious : Employer 200 grammes par 1000 litres de solution de pulvérisation avec une machine à pistolet manuel et traiter tout le feuillage jusqu'au point de ruissellement. On peut aussi l'appliquer, au moyen d'un pulvérisateur pneumatique, à raison de 1,5 kg dans 500 à 800 litres d'eau par hectare. Pour accroître l'efficacité du produit, on peut se servir d'un agent tensio-actif non ionique qui a été homologué pour cette utilisation. Lire et suivre attentivement le mode d'emploi stipulé sur l'étiquette de l'agent tensio-actif.

2. Ontario : Variétés Melba, Transparent et Quinte : Employer 50 à 70 ppm durant la chute des pétales. Pulvériser sur tout le feuillage jusqu'au point de ruissellement. Variétés Duchess, Early McIntosh, Wealthy et Golden Delicious : Employer 75 à 100 ppm durant la chute des pétales. Pulvériser sur tout le feuillage jusqu'au point de ruissellement.

3. Autres provinces canadiennes : Durant une année normale\*, 25 à 40 ppm à la chute des pétales pour les variétés Williams, Early Red, Yellow Transparent, Oldenburg (Duchess) et Red Astrachan; 50 ppm 14 à 18 jours après la pleine floraison pour les variétés Early McIntosh, Wealthy, Golden Delicious, Baldwin, Rome Beauty, Jonathan et Stayman; 40 à 50 ppm 14 à 18 jours après la pleine floraison pour les variétés McIntosh, Grimes Golden, Gravenstein et York; 40 ppm 14 à 18 jours après la pleine floraison pour les variétés Cortland, Macoun et Northern Spy; 25 à 40 ppm 14 à 18 jours après la pleine floraison pour la variété Rhode Island Greening; 50 ppm à la chute des pétales pour la variété Red Delicious; 40 à 50 ppm à la chute des pétales pour la variété Yellow Newton.

\* Si un temps exceptionnellement frais a ralenti la croissance, on peut retarder la pulvérisation jusqu'à 21 jours (au lieu de 14 à 18 jours) après la pleine floraison pour les variétés traitées après la pleine floraison.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit durant une période de calme plat ou quand le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet au-delà des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

NE PAS appliquer par voie aérienne

Zones tampons :  
AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour l'utilisation des méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé. Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les terres arbustives).

<b>Méthode d'application</b>	<b>Culture</b>	<b>Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des habitats terrestres :</b>
Pulvérisateur pneumatique	Pommiers, poiriers	4
Pulvérisateur pneumatique	Pommetiers ornementaux	2

Chute des pétales : Quand environ 90 à 95 % des pétales sont tombées.

Pleine floraison : Quand 90 % des fleurs sont ouvertes et que les pétales commencent à tomber des fleurs centrales. Ce tableau n'est offert qu'à titre de guide. Les conditions atmosphériques, la quantité de fleurs et d'autres facteurs qui favorisent une bonne nouaison peuvent varier d'un endroit à un autre. Communiquer avec le spécialiste gouvernemental des cultures fruitières dans votre région afin de déterminer le moment propice au traitement et les doses à utiliser pour vos objectifs spécifiques d'éclaircissage.

L'AMID-THIN W contient du 1-naphtalèneacétamide et on l'emploie, sous forme de pulvérisation à la chute des pétales, pour éclaircir de nombreuses variétés de pommes.

MODE D'EMPLOI POUR ÉCLAIRCIR LES POIRES BARTLETT ET BOSC : Mélanger 600 grammes d'AMID-THIN W dans 1000 litres d'eau. On obtient ainsi une concentration de 50 ppm de naphthalèneacétamide pour le traitement. Pulvériser à la chute des pétales ou moins de cinq à sept jours après la chute des pétales. Employer jusqu'à 3350 litres de bouillie de pulvérisation par hectare.

L'application de l'AMID-THIN W de cette manière réduit la période et la main-d'oeuvre requises pour effectuer un éclaircissage supplémentaire des poires jusqu'au niveau désiré.

PRÉPARATION DU MÉLANGE : Remplir d'abord le réservoir d'eau, puis ajouter l'AMID-THIN W alors que l'agitateur fonctionne et garder le mélange constamment agité durant le travail de pulvérisation. Avant de commencer ce travail de pulvérisation, pour être certain que l'AMID-THIN W est bien mélangé, prévoir quelques minutes d'agitation après que le produit a été ajouté à l'eau. En utilisant 300 grammes d'AMID-THIN W dans 1000 litres d'eau, on obtient une concentration de 25 ppm de naphthalèneacétamide.

FACTEURS QUI AFFECTENT LA CONCENTRATION D'AMID-THIN W : La concentration appropriée pour une variété donnée dépend de nombreux facteurs : l'âge et la vigueur des arbres, la pollinisation croisée prévue, les conditions atmosphériques favorables au vol des abeilles et à la nouaison, un feuillage en santé et exempt de lésions causées par des insectes ou des maladies, ainsi que les antécédents des arbres relativement à leurs réserves nutritives en se basant sur la récolte antérieure et l'état du feuillage l'année précédente. Les fortes concentrations indiquées sur le tableau devraient être utilisées sur des arbres vigoureux jouissant d'excellentes possibilités de pollinisation pour une bonne nouaison ou mise à fruits. On suggère les concentrations moindres pour les arbres moins vigoureux qui ont moins de réserves nutritives. Un des principaux avantages de l'AMID-THIN W en ce qui concerne le risque d'un éclaircissage excessif est sa grande marge de sécurité aux concentrations recommandées.

Il est important que les variétés estivales hâtives soient traitées au plus tard à la chute des pétales, car des applications effectuées deux à trois semaines plus tard produisent souvent un éclaircissage insuffisant et une formation prématurée des fruits.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation.

Produit nocif s'il est avalé. Ne pas contaminer les aliments, les moulées, les semences et les autres produits chimiques agricoles. Ne pas réutiliser le contenant. Le détruire lorsqu'il est vide. Ne jamais utiliser ce produit à des fins autres que celles qui sont recommandées sur l'étiquette.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

**Ce produit est TOXIQUE pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.**

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation,**

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION :

1. Rincer parfaitement le contenant vide et ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant vide inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )